

Rectificatif

Générale

colonial

Rectificatif n° 75-704/SG/ESJ à la décision n° 74-1580/SG/ESJ du 14 octobre 1974 portant renouvellement ou rétablissement de bourses du Territoire au titre de l'année universitaire 1974-1975

n° 75-704/SG/ESJ à la

Ministère

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT, DES SPORTS ET DE
LA JEUNESSE

Date de publication

22 avril 1975

Numéro JO

n° 9 du 10/05/1975

Date du numéro

10 mai 1975

TEXTE INTÉGRAL

L'article 1^{er} de la décision est rectifié comme suit: Au lieu de: « M. Mohamed Aboubaker, stage linguistique Besançon. » Lire: «M. Mohamed Aboubaker Ibrahim, D.E.S. droit public (taux 3e cycle). Le reste sans changement.